Au fait, la ville de Londres fut pratiquement paralysée pendant quatre jours.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous dire que j'appuie fortement ce bill, auquel il convient d'accorder une attention toute spéciale, puisqu'il nous faudra essayer d'enrayer le fléau de la pollution.

[Traduction]

M. Mark Smerchanski (Provencher): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter mon collègue de son excellent exposé sur la pollution et à appuyer ce bill. Toutefois, je voudrais signaler aux députés qu'il ne faudrait pas laisser l'impression que rien n'a été fait pour lutter contre la pollution industrielle au Canada.

Depuis cinq ans, chaque gouvernement provincial a pris des mesures progressistes et bien concrètes pour réprimer la pollution causée par le soufre sous forme de nitrites anhydrides sulfureux et d'hydrogène sulfuré. Vous constaterez qu'un grand nombre de raffineries situées dans les grandes villes canadiennes récupèrent le soufre élémentaire émanant des gaz pollués qu'on laissait déjà échapper dans l'atmosphère. Je parle ainsi, car j'estime que nous devons appuyer l'expansion industrielle, et il ne serait pas juste de laisser à la Chambre l'impression aujourd'hui que rien n'est fait au sujet de la pollution de l'air et des eaux en vertu de programmes d'expansion industrielle entrepris au Canada. Il n'est pas nécessairement exact de prétendre que rien n'est fait à ce sujet ou à l'égard du traitement des matières d'égout.

Chaque province s'efforce d'enrayer la pollution. Les affectations à ce poste se chiffrent aujourd'hui par millions au Canada. Fait intéressant: les États-Unis ont dépensé plus de 450 millions de dollars, en 1968, pour la recherche relative au contrôle de la pollution de l'air, et en particulier aux solutions...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour.

[M. Isabelle.]

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

M. l'Orateur: La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le vice-président: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

Le séance est reprise à huit heures.

M. Orlikow: Monsieur le président, au cours des quelques remarques que j'ai faites avant que le comité ne lève la séance à cinq heures, j'ai rappelé que le ministre des Postes acceptait à l'instar de son collègue, le ministre du Travail, les principes fondamentaux énoncés par le juge Freedman. J'ai dit que le ministre des Postes approuvait probablement chaque mot du rapport Freedman pourvu qu'on ne les applique pas au ministère des Postes.

La Commission Freedman a recommandé avant tout qu'aucun employeur n'apporte de changements importants aux conditions de travail des employés sans consultation et sans entente. Les nouvelles propositions du ministère des Postes que dirige ce grand ministre sont, à mon avis, des changements importants. Pendant longtemps, les postiers ont pu retourner au bureau de poste pour leur dîner avant de reprendre la distribution de leur courrier. Le temps consacré à ce déplacement était inclus dans leur journée de travail. Dans bien des cas, je crois, les employés prenaient jusqu'à une heure chaque jour. En abolissant cette coutume, le ministère change considérablement les conditions de travail.